Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212902860-20260306-D09_2026_09-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
Arrondissement de Brest
Canton de Ploudiry

TRÉFLÉVÉNEZ

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **TRÉFLÉVÉNEZ**

SEANCE DU 19 FEVRIER 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	10	10

Date de convocation :
9/02/2026
Date d'affichage :
9/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 19 février **à 20 heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en salle de Conseil, sous la présidence de **M. Georges PHILIPPE, Maire**.

Présents : M. Stéphane HERRY, M. Georges PHILIPPE, M. Jean-Luc LE STANC, Mme Sandrine LAURENT, M. Didier SALAUN, M. Philippe DELPORTE, M. Christian QUENTEL, Mme Corinne BODREMON, Mme Karine SALIOU

Absent : M. Jean-Christophe JACQ (donne pouvoir à Didier SALAUN)

Secrétaire de séance : Corinne BODREMON

D09_2026_02 Vote des Impôts Directs Locaux

Exposé des motifs :

Conformément à loi n°80-10 du 10 janvier 1980, le conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit

- Taxe d'habitation : 10,44 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,99 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35,71 %

Délibération :

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Article 1 : décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,99 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35,71 %**
- **Taxe d'habitation : 10,44 %**

Article 2 : charge Monsieur le Maire

- **De notifier cette décision aux services préfectoraux**
- **De transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.**

Pour copie conforme au registre.

Le secrétaire de séance
Corinne BODREMON

Le Maire,
Georges PHILIPPE

MAIRIE DE TREFLEVENEZ 29800